

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 26 avril 2022, il a été adopté le *Règlement numéro 526 fixant les frais de représentation des membres du conseil et des employés.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 27 avril 2022.

Me Nicolas Rousseau, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier